



MINITA - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Le programme de la mineure en Langue et culture italiennes est modifié à partir de l'année académique 2024-2025 et s'adresse aux étudiant-es qui optent pour cette mineure en bloc 2 en 2024-2025. Pour les étudiant-es inscrit-es à la mineure en études italiennes avant l'année académique 2024-2025, c'est toujours le programme de 2023-2024 qui est d'actualité (avec quelques aménagements).

La Mineure en Langue et culture italiennes offre :

-

MINITA - Profil enseignement

MINITA - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Le programme est accessible à tout bachelier pour autant que son cursus principal le permette ([bacheliers concernés](#)). Le nombre d'étudiants admis est limité à 25. Il n'y a pas de modalité ou de condition d'admission particulières pour cette mineure.

PÉDAGOGIE

Les cours utilisent une variété de dispositifs et de stratégies pédagogiques (cours magistraux, travaux de groupes, travaux à effectuer seul, séminaires, lectures...) qui visent l'acquisition des compétences. Certains cours font également appel aux techniques de l'e-learning (mise à disposition de ressources et d'exercices, parcours pédagogiques, partage et évaluation collective de travaux).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Selon les types d'activités, l'évaluation peut revêtir différentes formes. Certains cours donneront lieu à des évaluations orales et/ou écrites traditionnelles (prenant place lors des sessions d'examens de janvier, juin et août/septembre), tandis que les séminaires impliqueront une participation de l'étudiant tout au long du quadrimestre et l'évaluation de travaux personnels. Les modalités de l'évaluation seront précisées au début de chaque enseignement.

Les examens portant sur les cours dits de compétences communicatives visent à tester des performances, c'est-à-dire l'utilisation pratique de la langue dans des situations significatives, qui témoigneront du niveau de compétence atteint par les étudiants.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Pour les diplômés de certains bacheliers qui ont suivi la [Mineure en études italiennes](#), les masters suivants sont accessibles moyennant d'éventuels compléments de formation :

- [Master \[120\] en langues et lettres modernes, orientation générale](#)
- [Master \[60\] en langues et lettres modernes, orientation générale](#)
- [Master \[120\] en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale](#)
- [Master \[60\] en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale](#)

Dans certains cas, l'accès au master requiert le suivi obligatoire de certaines unités d'enseignement de le cadre d'une mineure (voir les conditions d'accès du programme de master visé).

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité

Entité de la structure

Dénomination

Faculté

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSH/FIAL/ELAL

Ecole de langues et lettres ([ELAL](#))

Faculté de philosophie, arts et lettres ([FIAL](#))

Secteur des sciences humaines ([SSH](#))

ELAL

Place Cardinal Mercier 31 - bte L3.03.33

1348 Louvain-la-Neuve

Responsable académique du programme: [Costantino Maeder](#)

Personne(s) de contact

- Pour toute information complémentaire: info-fial@uclouvain.be